



Mineur conduite quad en ville

Par **Idylan**, le **21/02/2017** à **22:26**

Bonjour
J'ai 16 ans, et je souhaite conduire un quad en ville
Es ce t'il possible ?
Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **21/02/2017** à **23:07**

Totalement inconscient si vous n'avez pas le permis AM ni d'assurance.
Si e quad fait moins de 50 cm³ (ou sa puissance ne dépasse pas 4 Kilowatts pour tous les autres types de moteur), que sa vitesse est limitée par construction à 45 km/h, que son poids à vide est inférieur à 350 kg et sa charge utile à 200 kg il est considéré comme appartenant à la catégorie des quadricycles légers à moteur de catégorie L6e, qui nécessite pour être conduit d'avoir plus de 16 ans et de posséder le BSR(1) ou le permis AM et dans ce cas, il peut être conduit dès 14 ans (mesure effective depuis le 6 novembre 2014)